

# CHAMPIONNAT DE FRANCE CADET 2018

## ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La FFSA organise le Championnat de France **Cadet**,  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Le Championnat de France **Cadet** se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

<b>21 et 22 juillet</b>	<b>Soucy (89)</b>	<b>ASK Sens</b>
-------------------------	-------------------	-----------------

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

### 1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 7h30 à 9h00.

1.3.3. L'installation dans le paddock se fera le jeudi de 9h00 à 19h00 et le vendredi de 7h30 à 9h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock. Chaque pilote devra avoir un extincteur et le placer sous l'auvent de la structure de manière visible et accessible.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8h00 avec les essais officiels. Les pilotes auront la possibilité de s'entraîner la veille, soit la journée du jeudi (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### 1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

Le Championnat de France Cadet sera ouvert à tout pilote Cadet, détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote-Concurrent-Conducteur Cadet" (NCCCK), en cours de validité pour **2018** et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère en cours de validité pour **2018** et de l'autorisation de cette dernière.

### 3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 72 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes. La participation aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue est obligatoire. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

Pour valider leur inscription au Championnat de France Cadet, les pilotes devront obligatoirement avoir participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue ou avoir participé à une ou deux épreuves du Championnat de Ligue et à une ou deux épreuve du Championnat de France Junior se déroulant le(s) même(s) week-end que les épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (participation obligatoire à 3 épreuves au total).

3.2.2. Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

3.2.3. La catégorie Cadet est réservée aux pilotes âgés de 10 à 13 ans (âgés de 10 ans : atteignant l'âge de 10 ans en **2018**, âgés de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en **2018**).

### 3.3. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de France Cadet devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'engagement au Championnat de France Cadet **2018**, est fixé à **200 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée **dans** les 15 jours précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.
- Sous réserve que ce pilote ait participé aux trois épreuves qualificatives de son Championnat de Ligue, sauf cas de force majeure et sauf pour le pilote Jocker invité par le Président de la Ligue ou qu'il ait participé à une ou deux épreuves du Championnat de Ligue et à une ou deux épreuve du Championnat de France Junior se déroulant le(s) même(s) week-end que les épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (participation obligatoire à 3 épreuves au total).
- 3.3.2. Le vainqueur du Championnat de France Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour Le Championnat de France Cadet, dans les conditions répondant aux articles 3.1 et 3.2.3 du présent règlement.
- 3.3.3. Le montant de l'inscription au Championnat comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et un emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement et le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur.
- 3.3.4. En cas de non-participation du pilote à l'épreuve, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et d'un moteur qui sera plombé au cours de l'épreuve. La FFSA se réserve la possibilité de réaliser des substitutions de moteur au cours de l'épreuve. En cas de casse avérée sur la piste et dûment constatée par un commissaire technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
- Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve. Le châssis de remplacement pourra être de marque différente. Un pilote ne pourra changer qu'une seule fois son châssis accidenté.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

#### 4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN). Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

#### 4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera de 8 pneus slick répartis comme suit :
- Essais libres et les warm up : 2 avant - 2 arrière apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2014/2016 ou 2017/2019) ou achetés sur place auprès du fabricant, partenaire des Championnats de France.
  - Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant - 2 arrière (tirés au sort). Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm up. **O**
  - En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique Délégué dès son entrée en parc assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneu avant ou/et un pneu arrière de remplacement pris dans son train enregistré ayant roulé dans les essais libres et warm up.
- 4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance. Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.
- 4.2.2.3. **Chaque pilote inscrit au Championnat de France se verra offrir un train de pneus (2 AV et 2 AR) par le fabricant partenaire de l'épreuve.**
- 4.3. NUMEROS DE COURSE**
- 4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course. .
- 4.3.2. Les plaques-numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. 8 plaques maxi seront fournies par manifestation et par pilote.
- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.
- 4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE**
- Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

## ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant au Championnat de France Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant la première épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. ESSAIS

- 7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8h00 et 18h00.
- 7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire, sous peine d'une amende 100 €.

### 7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.3. COURSE

#### 7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

### 7.3.2 Manches Qualificatives

#### 7.3.2.1. Création de séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en séries comprenant entre 12 et **18** pilotes, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à 30 pilotes, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à 30 pilotes, un certain nombre des séries de 12 à **18** pilotes seront créées, A, B, C, etc.

#### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous : A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.. .

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives. Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1<sup>er</sup>,
- 2 points au 2<sup>ème</sup>,
- 3 points au 3<sup>ème</sup>,
- 4 points au 4<sup>ème</sup>,
- 5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.3. Phases finales (Finale 1, Finale 2 et Finale 3)

Le nombre de pilotes pouvant participer aux phases finales sera aligné sur l'arrêté d'homologation de la piste avec un maximum de 36 pilotes.

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- A l'issue des manches qualificatives un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste les x premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales avec un maximum de 36 pilotes.
- Une finale 1 et 20 km par temps sec et de 17 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par le classement des manches de qualifications.
- Une finale 2 (même longueur) de 20 km par temps sec de 17 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la finale 1.
- Une finale 3 (même longueur) de 20 km par temps sec et de 17 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'addition des points marqués à la finale 1 et 2.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des manches qualificatives.

#### 7.3.4. Consolante

Les pilotes non qualifiés pour la phase finale auront la possibilité de disputer une "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la Ligue" qui sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent. Cette Coupe se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la Ligue" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Le classement de chacune des trois finales donnera lieu à l'attribution des points suivante :

100 points au 1 <sup>er</sup>	47 points au 14 <sup>ème</sup>	24 points au 27 <sup>ème</sup>
85 points au 2 <sup>ème</sup>	45 points au 15 <sup>ème</sup>	23 points au 28 <sup>ème</sup>
75 points au 3 <sup>ème</sup>	43 points au 16 <sup>ème</sup>	22 points au 29 <sup>ème</sup>
70 points au 4 <sup>ème</sup>	41 points au 17 <sup>ème</sup>	21 points au 30 <sup>ème</sup>
65 points au 5 <sup>ème</sup>	39 points au 18 <sup>ème</sup>	20 points au 31 <sup>ème</sup>
63 points au 6 <sup>ème</sup>	37 points au 19 <sup>ème</sup>	19 points au 32 <sup>ème</sup>
61 points au 7 <sup>ème</sup>	35 points au 20 <sup>ème</sup>	18 points au 33 <sup>ème</sup>
59 points au 8 <sup>ème</sup>	33 points au 21 <sup>ème</sup>	17 points au 34 <sup>ème</sup>
57 points au 9 <sup>ème</sup>	31 points au 22 <sup>ème</sup>	16 points au 35 <sup>ème</sup>
55 points au 10 <sup>ème</sup>	29 points au 23 <sup>ème</sup>	15 points au 36 <sup>ème</sup>
53 points au 11 <sup>ème</sup>	27 points au 24 <sup>ème</sup>	
51 points au 12 <sup>ème</sup>	26 points au 25 <sup>ème</sup>	
49 points au 13 <sup>ème</sup>	25 points au 26 <sup>ème</sup>	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale 1 et/ou de la finale 2 et/ou de la finale 3, se verra attribuer 2 points supplémentaires (points bonus) à chaque fois.

## 9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors des finales.

La participation aux 3 finales sera obligatoire et les points des 3 finales seront comptabilisés pour le classement général du Championnat de France Cadet.

Le classement final du Championnat de France sera déterminé par l'addition des points des 3 finales et de l'ensemble des points bonus.

En cas d'ex-aequo, le résultat des manches qualificatives fera la différence et en cas de nouvelles égalités le résultat des essais chronométrés sera retenu.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.1. DOTATION

Le podium final du "Championnat de France Cadet" aura lieu à l'issue des trois finales.

Le Champion de France Cadet sera invité à la remise des prix FFSA.

Le Champion de France Cadet sera invité à la Grande Finale Mondiale Rotax 2018.

Un moteur Mini Max FFSA fourni par le motoriste sera remis au gagnant du tirage au sort FFSA.

### 10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.